

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

18 mars 2015

Attribution de trois Licences 4G

M. le Chef du Gouvernement a validé, **le 18 mars 2015**, le rapport d'instruction élaboré par l'ANRT relatif à l'attribution de licences utilisant des technologies mobiles de 4ème génération (4G) pour l'établissement et l'exploitation de réseaux publics de télécommunications.

Trois (3) sociétés de droit marocain ont déposé le **12 mars 2015**, des dossiers de candidature¹, en réponse à l'appel à concurrence. Il s'agit de (par ordre alphabétique) :

- Itissalat Al-Maghrib ;
- Médi Telecom ;
- Wana Corporate.

L'évaluation des dossiers de candidature a été effectuée, conformément aux attributions de l'ANRT (Loi n°24-96), sur la base des critères fixés préalablement dans le Règlement de l'appel à concurrence (RAC).

Les trois soumissionnaires ont proposé des offres de qualité, avec des engagements d'investissements devant contribuer au développement des infrastructures de télécommunications nationales.

L'évaluation des dossiers des trois soumissionnaires fait ressortir les principaux points suivants :

- les engagements pris, en termes de couverture au terme des cinq premières années des licences, sont supérieurs au minimum exigé dans le cadre de l'appel à concurrence ;
- les indicateurs de qualité de service proposés sont alignés sur les meilleures pratiques internationales ;
- la vision du marché et le business plan proposés par les soumissionnaires contribueront au développement du marché du haut et très haut débit mobile au Maroc.

Les trois (3) dossiers de candidature déposés ont obtenu les notes suivantes² (classées par ordre alphabétique) :

Soumissionnaire	Note / 100
<i>Itissalat Al-Maghrib</i>	81
<i>Médi Telecom</i>	80
<i>Wana Corporate</i>	82

¹ : Cf. également le procès-verbal de la séance d'ouverture des dossiers rendu public sur le site Web de l'ANRT le 12 mars 2015.

² : La note éliminatoire est fixée à 70 points par le RAC.

Sur la base des offres financières présentées, les trois soumissionnaires sont déclarés *Attributaires Provisoires* des trois licences³ (dites «Licence A», «Licence B», «Licence C») comme suit :

Soumissionnaire	Licence attribuée	Contrepartie financière de la licence (en DH TTC)
Itissalat Al-Maghrib	Licence B	1.000.000.000
Wana Corporate	Licence C	503.000.000
Médi Telecom	Licence A	500.437.000
	Total	2.003.437.000⁴

En plus des montants des contreparties financières, les trois opérateurs contribueront aux frais du réaménagement du spectre des fréquences à hauteur de **860,4 millions DH** (TTC).

Le rapport d'instruction du présent appel à concurrence est disponible sur le site Web de l'ANRT (www.anrt.ma).

³ : Les spécificités de chaque type de licence sont précisées dans le rapport d'instruction.

⁴ : Le prix de réserve minimal exigé a été de 500 millions DH (TTC) par licence.